

Groupement Forestier Promenons-nous dans les bois
23, rue d'Estienne d'Orves
29480 LeRelecq Kerhuon

REÇU LE
2 MAI 2022
DREAL/COPREV

A l'attention de la DREAL Bretagne
Service CoPrEv
Bâtiment l'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES Cedex

Le 29 avril 2022,

Objet : Arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2022 portant décision après examen au cas par cas (n° 2021-009411)

Madame, Monsieur,

Suite au dépôt de notre dossier d'examen au cas par cas, en date du 17 novembre 2021, relatif au projet de premier boisement au lieu-dit Kerihuel sur le territoire de la commune de Langonnet, et considéré complet le 28 janvier 2022, vous avez considéré, sur base des éléments en votre possession, que ce projet justifiait la réalisation d'une évaluation environnementale.

En effet, initialement, notre projet consistait presque exclusivement à créer des boisements (mélange d'essences) et à préserver les zones humides boisées et de leur biodiversité présentes.

Après le dépôt du cas par cas et l'envoi des compléments demandés, les résultats des bureaux d'études lao Senn et Haliéco nous ont forcés à revoir ce premier projet. En effet, au vu du contexte environnemental de ce site, et de la région dans laquelle il s'insère, il nous a alors semblé évident qu'un projet plus ambitieux, à l'échelle du site, était indispensable pour en préserver, voire restaurer, la biodiversité, les zones humides et le paysage.

De ce fait, par la présente, **nous vous annonçons l'abandon de ce projet, pour lequel l'Arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2022 a été rendu, et des procédures qui lui sont rattachées ou imposées.**

Nous en profitons pour vous annoncer que nous avons missionné les bureaux d'études lao Senn et Haliéco pour, notamment, réaliser des inventaires faune, flore et zones humides complets (sur quatre saisons) ainsi qu'une étude de grand paysage. Ces différentes études nous fourniront les éléments environnementaux et paysagers nécessaires pour développer un nouveau projet pour ce site dans sa globalité. A cette fin, les Services de la DDTM, le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, ainsi que plusieurs acteurs locaux ont été contactés. Des réunions de présentation et de travail sont dès à présent prévues afin de cadrer réglementairement ce projet et le co-construire avec les différents acteurs (collectivités, syndicat de bassin versant, riverains et agriculteurs, notamment).

Ce nouveau projet sera donc développé selon la démarche d'évaluation environnementale afin de s'assurer que les incidences environnementales sont bien prises en compte. Dans cette logique d'évaluation environnementale, en parallèle de l'envoi de cette lettre, nous déposons un **dossier d'examen au cas par cas** afin que vous puissiez évaluer les incidences environnementales de ce nouveau projet et la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Les principaux objectifs de ce projet, qui seront explicités plus complètement dans le dossier d'examen au cas par cas et ses annexes, viseront à articuler, sur base des inventaires de l'écologie, les plantations avec les fonctionnements écologiques du site (boisements, landes, accrus naturels, zones humides, cours d'eau, etc.), tout en prenant en compte les différents périmètres et autres zones du réseau Natura 2000 ou des ZNIEFF. Différentes structures et Services de l'Etat seront consultés afin de prendre en compte le réseau hydrographique dans son ensemble et les interactions avec les zones humides.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions sur ces projets.

En vous souhaitant une bonne réception, nous vous prions de recevoir, madame, monsieur, nos sincères salutations.

Pierre-François Dumont Saint Pricot

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Dumont', written below the printed name.